



Modalités de service

Définitions

Voir le [Glossaire de la sécurité de l'information de la Fédération de l'Alliance](#).

1. Accès aux ressources

- 1.1 Toute utilisation des systèmes et services de la Fédération de l'Alliance sera conforme aux politiques et normes de cybersécurité énoncées au <https://alliancecan.ca/fr/politiques>. Prenez note que cette page peut être modifiée en tout temps.
- 1.2 Vous n'accéderez jamais ou ne tenterez jamais d'accéder aux systèmes, services et données de la Fédération de l'Alliance autres que ceux pour lesquels vous avez reçu une autorisation.
- 1.3 Vous tiendrez confidentiels les renseignements d'identification de votre compte de la Fédération de l'Alliance. Vous ne permettrez à personne d'autre d'utiliser votre compte pour accéder aux systèmes et services de la Fédération. Si d'autres personnes ont besoin d'y accéder dans le cadre de votre recherche, elles devront obtenir leur propre compte.
- 1.4 Vous fournirez et tiendrez à jour les informations relatives à votre compte sur le portail CCDB, au <https://ccdb.alliancecan.ca/security/login>.

2. Exigences en matière de conduite

- 2.1 Vous êtes responsable des activités associées à votre compte (et à tout compte que vous commanditez) et de l'utilisation des ressources qui vous sont attribuées.
- 2.2 Il vous incombe de comprendre et de respecter toutes les politiques, exigences, lois ou réglementations de protection des renseignements personnels, de confidentialité et d'utilisation acceptable qui s'appliquent à votre recherche et à vos données. Cela inclut, par exemple, toute loi provinciale sur la protection de la vie privée ou toute exigence du conseil d'éthique concernant les données que vous stockez sur les systèmes de la Fédération de l'Alliance.
- 2.3 Si votre compte est compromis ou qu'une activité suspecte est détectée en lien avec les ressources qui vous sont attribuées, vous acceptez de collaborer avec la Fédération de l'Alliance et avec tout établissement auquel vous êtes affiliée ou affilié pour résoudre le problème.
- 2.4 Les systèmes et services de la Fédération de l'Alliance ne doivent jamais servir à une activité qui contrevient aux lois ou aux règlements en vigueur. Il vous incombe de connaître toutes les lois et tous les règlements qui peuvent s'appliquer.



- 2.5 Vous convenez que si vous faites l'objet d'une enquête ou si l'on vous juge responsable d'une infraction à la législation canadienne ou à toute autre loi applicable, la Fédération de l'Alliance n'est en aucun cas responsable de ces infractions ou des sanctions qui seraient encourues. Si quelqu'un tente de rendre la Fédération responsable de quoi que ce soit en rapport avec votre recherche ou votre utilisation de ses systèmes et services, vous acceptez de collaborer avec la Fédération pour régler le problème.
- 2.6 Vous devez immédiatement informer¹ la Fédération de l'Alliance si vous avez connaissance d'un accès ou d'une utilisation non autorisés de ses données ou de ses systèmes et services, ou encore de tout événement susceptible d'affecter la sécurité ou la confidentialité de ses informations.
- 2.7 Vous devez faire le renouvellement annuel de votre compte pour conserver l'accès aux ressources qui vous sont attribuées.
- 2.8 La Fédération de l'Alliance se réserve le droit de définir l'usage abusif des ressources et de prendre les mesures appropriées le cas échéant. Par exemple, elle a le droit de surveiller l'utilisation de ses systèmes, de désactiver un compte, ou de bloquer l'accès à ses systèmes et services.

3. Utilisation des ressources

- 3.1 Les systèmes et services de la Fédération de l'Alliance seront utilisés uniquement à des fins de recherche universitaire et sous la direction d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal au sens de la définition au <https://alliancecan.ca/fr/services/calcul-informatique-de-pointe/gestion-de-compte/roles-pour-acceder-aux-ressources-et-services-de-la-federation>.
- 3.2 Vous ne devez jamais utiliser les systèmes et services de la Fédération de l'Alliance dans une situation où une défaillance ou une erreur liée à leur utilisation pourrait entraîner la mort ou une blessure grave d'une personne ou d'un animal, ou des dommages physiques ou environnementaux importants.
- 3.3 Vous ne devez pas introduire de logiciel dans l'environnement de la Fédération de l'Alliance qui serait susceptible d'endommager un système, un programme ou des données en dehors des ressources qui vous sont attribuées, d'interférer avec leur fonctionnement ou de stocker leur état. La Fédération se réserve le droit d'identifier, de mettre en quarantaine ou de supprimer tout logiciel de ce type ainsi que toute donnée connexe.
- 3.4 Vous ne devez pas tenter de sonder, d'analyser ou de pénétrer les systèmes et services de la Fédération de l'Alliance ou de ses partenaires ni d'en tester la vulnérabilité.
- 3.5 Vous ne devez pas tenter d'accéder à des données ou d'intercepter des données qui ne sont pas destinées à vous-même ou aux ressources qui vous sont attribuées.
- 3.6 Vous ne devez pas envoyer ou contribuer à l'envoi de communications de masse non sollicitées aux utilisatrices et utilisateurs de la Fédération de l'Alliance ou à

¹ Écrire à support@tech.alliancecan.ca ou communiquer avec votre représentante ou représentant de la Fédération de l'Alliance.



l'aide des systèmes et services de la Fédération.

- 3.7 Vous devez veiller à ce que tous les logiciels soient uniquement utilisés conformément aux licences et conditions d'utilisation applicables.
- 3.8 Vous ne devez pas utiliser de logiciel, service ou procédé susceptible d'outrepasser l'authentification ou l'application des politiques de la Fédération de l'Alliance.
- 3.9 Vous ne devez pas utiliser de logiciel ou service permettant un accès non protégé aux ressources partagées dans les systèmes et services de la Fédération de l'Alliance.
- 3.10 Les systèmes et services de la Fédération de l'Alliance sont une ressource commune. Vous devez veiller à ce que votre utilisation ne nuise pas aux autres utilisatrices et utilisateurs ou à l'intégrité des systèmes et services de la Fédération.
- 3.11 Les systèmes et services de la Fédération de l'Alliance ne se destinent pas au stockage et au traitement de données représentant un risque élevé ou très élevé. En cas de doute sur la classification de vos données ou des mesures de contrôle en place, il est recommandé de consulter votre établissement pour apprendre comment s'utilisent les systèmes et prendre connaissance du cadre de cybersécurité de la Fédération de l'Alliance.

4. Reconnaissance et rapports

- 4.1 Dans toute publication ou communication liée à votre utilisation des ressources de la Fédération de l'Alliance, vous acceptez, lorsque cela est possible et approprié, de faire mention de la contribution de la Fédération, comme le prévoit la [politique de reconnaissance de l'Alliance](#).

5. Résiliation

- 5.1 Le non-respect des présentes conditions d'utilisation peut entraîner la révocation de vos privilèges d'accès ainsi qu'une action en justice contre vous ou votre établissement.
- 5.2 En cas de révocation ou d'échéance de vos privilèges d'accès, la Fédération de l'Alliance archivera ou conservera vos données pendant une période d'un an. Les données temporaires² ne seront pas conservées et pourront être supprimées à tout moment. Après un an, si aucune action n'a été entreprise pour réactiver votre compte, la Fédération se réserve le droit de supprimer définitivement toutes vos données.

6. Prestation de services

- 6.1 Afin de gérer et d'améliorer la performance globale, la Fédération de l'Alliance se réserve le droit de retirer les données stockées dans ses systèmes et services qui sont inactives depuis au moins un an.

² Les données temporaires sont toute information stockée sur un dispositif non destiné à la préservation des données (mémoire de travail, allocation de disque temporaire, cache, etc.).



- 6.2 Advenant que les opérations de maintenance nécessitent de suspendre l'accès aux systèmes et services de l'Alliance, les utilisatrices et utilisateurs seront avisés aussi longtemps à l'avance que possible. La situation peut parfois imposer d'effectuer une maintenance urgente pour corriger la défaillance de logiciels, plateformes ou systèmes, pour régler un incident, ou pour apporter un correctif de sécurité critique. Dans ce dernier cas, il peut être nécessaire de retirer immédiatement les droits d'accès, sans préavis possible.
- 6.3 La Fédération de l'Alliance se réserve le droit de vérifier et de surveiller toute utilisation de ses systèmes et services afin d'en gérer la stabilité, l'intégrité, l'accessibilité et la confidentialité.
- 6.4 Pour maintenir la performance globale, la Fédération de l'Alliance se réserve le droit de gérer la charge de ses systèmes. Cela peut inclure la désactivation d'ouvertures de session ou la suppression de tâches sans préavis. Merci de veiller à faire une utilisation efficace des systèmes et services de la Fédération.
- 6.5 Aucune assertion ou garantie, expresse ou tacite, n'est faite ou donnée relativement à la description, à la qualité, à l'exhaustivité ou à l'adéquation à un usage particulier de tout système ou service de la Fédération de l'Alliance. De plus, aucune promesse n'est faite qu'un système ou service de la Fédération sera maintenu sur un horizon temporel donné. S'il devient nécessaire de retirer l'un de ses systèmes ou services, la Fédération fera son possible pour en aviser suffisamment à l'avance l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs. Il incombera alors à ces derniers de trouver un autre service et de transférer toutes leurs données.

7. Collecte et utilisation des renseignements.

- 7.1 La Fédération de l'Alliance peut, dans le cadre de ses activités, recueillir, stocker, transmettre ou utiliser les renseignements personnels ou confidentiels nécessaires à l'opération, à la maintenance et à la fourniture des ressources et services liés à ses tâches, à son mandat ou à ses obligations envers ses bailleurs de fonds. Cela peut nécessiter la communication de certaines informations, par exemple :
 - Organisations faisant partie de la **Fédération de l'Alliance**;
 - Établissements avec lesquels vous êtes affiliée ou affilié;
 - Évaluatrices et évaluateurs externes prenant part au Concours pour l'allocation de ressources (CAR);
 - Bailleurs (regroupés) des fonds nécessaires pour répondre aux demandes ou aux exigences de financement;
 - Commanditaire de votre compte.
- 7.2 L'information recueillie comprend notamment :
 - Information d'identification à l'Alliance (identificateur CC, nom d'utilisateur, rôle(s) CC, coordonnées, etc.);
 - Journaux et informations techniques (adresse IP de connexion, géolocalisation, préférences de session, utilisation des ressources, etc.);



- Renseignements institutionnels (établissement, département, champ de recherche, etc.);
 - Information que vous avez fournie dans le cadre du CAR, demandes d'assistance et autres communications avec la Fédération de l'Alliance.
- 7.3 La Fédération de l'Alliance ne communiquera jamais de renseignements personnels ou confidentiels autres que ceux indiqués ci-dessous ou exigés par la loi.
- 7.4 La Fédération de l'Alliance emploie des mesures de sécurité raisonnables et appropriées pour protéger les renseignements personnels qu'elle recueille, stocke, transmet ou utilise contre leur perte ou leur vol ou encore leur consultation, divulgation, utilisation ou modification non autorisée. Advenant la divulgation non autorisée de renseignements personnels, la Fédération avisera les utilisatrices ou utilisateurs touchés au plus vite (idéalement dans les 72 heures ouvrables), ou dans le délai exigé par la réglementation en vigueur.